



FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ (FPS): PROMOUVOIR LE RÔLE DE LA FEMME DANS LA PAIX ET LE PROCESSUS POLITIQUE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

Réunion de haut niveau des ministres en charge du Genre sur la mise en oeuvre et le suivi des engagements concernant les femmes, la paix et la Sécurité dans la Région des Grands Lacs

**21-23 Novembre 2018, Entebbe, Ouganda
Projet de la Note de cadrage**

1. INTRODUCTION

Lors de leur 8^{ème} réunion de haut niveau du Mécanisme Régional de suivi (MRS) qui s'est tenue à Brazzaville en octobre 2017, les chefs d'État et de Gouvernement des États Membres signataires de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération (PSC) pour la République Démocratique du Congo (RDC) et la Région, ont décidé de promouvoir davantage de programmes pour les femmes, la paix et la sécurité dans toute la région, conformément à la Résolution 1325 (2000) et à la Déclaration de Goma.

En réponse à la promotion du travail essentiel nécessaire pour atteindre les objectifs de la participation politique des femmes et de l'autonomisation économique, une réunion régionale des Ministres du Genre sera convoquée en Ouganda du 21 au 23 novembre 2018. L'événement sera organisé conjointement par le Bureau de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général pour la Région des Grands lacs (B/ESSG-GL) et le Secrétariat de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), en collaboration avec le Centre Régional de formation sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) de la CIRGL à Kampala, en Ouganda.

Les principaux domaines de discussion comprendront la finalisation et la validation du Plan d'Action Régional pour assurer sa mise en oeuvre immédiate, la promotion de la participation des femmes aux processus électoraux et de démocratisation, y compris les efforts de consolidation de la paix. Les pays de la région reconnaissent l'importance d'atteindre la parité entre les sexes avec les gouvernements soutenant la nécessité de passer à un minimum de 30% de représentation des femmes dans la paix et les processus politiques d'ici 2023 au plus tard.

2. HISTORIQUE

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), les Gouvernements de la Région des Grands Lacs d'Afrique ont entrepris diverses initiatives pour aborder les questions relatives à la participation des femmes, à leur protection et à la prévention des conflits, ainsi qu'à la promotion de la paix. Dans certains pays en conflit et en post-conflit dans la Région des Grands Lacs, y compris le Sud-Soudan, le Burundi et la République Centrafricaine (RCA), les processus de paix en cours visent à prévenir d'autres conflits et à rétablir une paix durable qui permettra aux filles et aux femmes de vivre des vies saines et productives. D'autres régions ont également entrepris des initiatives visant à atteindre l'égalité des genres dans toutes les sphères et à garantir que les femmes puissent participer pleinement à toutes les décisions économiques, sociales, culturelles et politiques qui affectent leur vie, notamment en matière de résolution des conflits et de maintien de la paix. Malgré ces efforts, les progrès ont été lents et inégaux, en raison en partie du contexte politique complexe de la Région des Grands Lacs. À ce titre, tous les pays se sont entendus sur la nécessité d'accélérer les progrès en utilisant une approche unifiée centrée sur le plan d'Action Régional. Cela permettra également d'assurer une uniformité des objectifs conformément à la résolution 1325 et d'assurer un bon suivi-évaluation des interventions des Etats avec un appui partiel à l'échelle internationale.

La résolution 1325 réaffirme le rôle important que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, dans les négociations, la consolidation de la paix, le maintien de la paix et dans les interventions humanitaires, ainsi que dans la reconstruction après les conflits. Il souligne l'importance de leur participation égale et de leur pleine implication dans tous les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité. Elle exhorte tous les acteurs à accroître la participation des femmes et à intégrer les perspectives genres dans tous les efforts de paix et de sécurité des Nations Unies. Elle demande à toutes les parties en conflits de prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles des violences basées sur le genre, en particulier le viol et d'autres formes d'abus sexuels, en situations de conflits armés. La résolution prévoit un certain nombre de mandats opérationnels importants, avec des implications pour les États Membres et le système des Nations Unies.

Depuis l'adoption de la résolution 1325, la majorité des pays de la Région des Grands lacs ont élaboré des plans d'Action nationaux pour assurer leur mise en œuvre dans le contexte de leurs besoins spécifiques, certains étant également alignés sur d'autres structures régionales, telles la Communauté Est africaine (EAC), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Le plan d'Action Régional de la CIRGL assurera donc que ces structures transversales renforcent la cohésion, compte tenu du fait que cela nécessitera une coordination soigneuse.

La reconnaissance par les États membres de la CIRGL de l'importance de renforcer la capacité institutionnelle et la responsabilisation pour protéger les femmes, les filles, les hommes et les garçons contre les Violences sexuelles en situations de paix, de conflits et d'après les conflits. Cette reconnaissance a conduit à la mise en place du centre régional de formation CIRGL sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (CIRGL-RTF), organe décentralisé de la CIRGL pour la

recherche, la sensibilisation et la formation des professionnels qui s'occupent des cas des VSBG et de la population en général des Etats Membres de la CIRGL.

Les pays des Grands Lacs ont également pris des mesures importantes pour lutter contre les disparités entre les sexes dans la Région. Par exemple, la législation et les politiques dans des pays comme l'Angola, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi garantissent expressément une action positive pour atteindre l'égalité du genre dans les organes décisionnels, y compris les femmes occupant au moins 30% des postes dans ces organes. Des efforts importants ont également été faits pour atteindre les objectifs du Pacte CIRGL sur la sécurité, la stabilité et le développement, et ceux de l'Accord, sa sœur jumelle, pour la paix, la sécurité et la coopération (PSC) pour la République Démocratique du Congo (RDC) et la Région, signés respectivement en 2006 et 2013. Une politique Genre a été élaborée et attend d'être validée.

Au niveau institutionnel, et dans la logique de consolider davantage les efforts visant à mettre fin aux cycles récurrents de conflits dévastateurs dans l'Est de la RDC, qui ont une incidence sur la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs en Afrique, le Bureau de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs a été créé pour compléter les initiatives existantes telles que celles de la CIRGL.

La résolution 2098 (2013), du Conseil de Sécurité des Nations Unies, a invité l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général (ESSG), en coordination avec le Représentant Spécial de la RDC, à « diriger, coordonner et évaluer la mise en œuvre des engagements nationaux et régionaux dans le cadre de l'Accord-cadre, notamment par l'établissement de repères et de mesures de suivi appropriées ».

Dans le cadre de son mandat, le B/ESSG-GL intègre des questions de genre ainsi que les perspectives concernant les femmes, la paix et la sécurité en situations de conflits et a collaboré à cet égard avec le CIRGL et le Centre Régional sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre VSBG (RTF).

En conséquence, et reconnaissant la nécessité d'une approche et d'une réponse multisectorielles pour aborder les questions du genre, de la paix et des conflits et les besoins spécifiques des hommes et des femmes, y compris impliquer la jeunesse et la société civile, l'engagement a été pris par les Chefs d'États de la CIRGL à promouvoir l'Agenda des femmes, de la paix et de la sécurité dans le contexte de la résolution 1325. Lors du 8^{ème} Mécanisme Régional de suivi (MRS) qui s'est tenu le 19 octobre 2017 à Brazzaville, les Chefs d'État ont instruit le Bureau de l'envoyé spécial des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs (B/ESSG-GL), en consultation avec l'Union africaine (UA), le Secrétariat de la CIRGL et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) d'examiner les progrès réalisés dans l'application de la déclaration de Goma (2016).

Une stratégie d'accélération de la mise en œuvre des Résolution 1325 et de la déclaration de Goma a été élaborée. La stratégie vise à orienter les plaidoyers et les bons offices de l'ESSG dans la Région des Grands Lacs vers une plus grande application des engagements établis en matière d'égalité des genres et de droits des femmes. Elle vise en outre à poursuivre les efforts

garantissant aux femmes, à travers la diversité de la société civile et des organisations de femmes, une participation substantielle et qualitative aux initiatives de prévention des conflits et de la violence, y compris la médiation, telles que spécifiées dans les instruments et cadres existants, en particulier l'Agenda FPS, la Résolution 1325 (2000) et ses résolutions ultérieures, et la déclaration de Goma (2016).

À l'initiative du Bureau de l'Envoyé Spécial, des missions de solidarité conjointes ont également été entreprises par les Nations Unies, l'Union Africaine, la CIRGL et les femmes au Burundi, en RCA et en RDC et au Soudan du Sud en 2018.

Les principales recommandations de ces missions de solidarité qui ont été soumises à l'examen des chefs d'État et de Gouvernement de la Région des Grands Lacs étaient les suivantes :

- a. assurer la protection des femmes contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) et la domestication des protocoles pertinents de la CIRGL.
- b. adhérer à un minimum de 30% de quotas de femmes dans l'exécutif, le législatif et le judiciaire pour illustrer l'importance de la promotion de la femme dans les processus politiques et de paix.
- c. d'assurer une plus grande représentation des femmes dans les processus de paix, de maintien de la paix, de consolidation et dans les mécanismes de reconstruction et de réconciliation, à au moins 30%, y compris une participation significative à l'initiative permanente de l'UA pour la paix et la réconciliation en RCA, ainsi que celle du dialogue inter-burundais dirigée par la communauté est-africaine.
- d. renforcer les réseaux de groupes de femmes au niveau des pays pour faire progresser leur autonomisation économique et leur participation politique dans la région des Grands Lacs par des initiatives et des interventions de politique socioéconomique.
- e. envisager de mener des missions de solidarité dans d'autres pays signataires pour partager leurs expériences et leurs enseignements, et promouvoir le renforcement des capacités et les initiatives de renforcement de la confiance transfrontalière.
- f. promouvoir une participation accrue de femmes africaines éminentes (par le biais du Conseil consultatif de la Plateforme des femmes médiatrices de l'UA FemWise) pour appuyer les efforts de paix et les processus politiques en cours dans la Région des Grands lacs (en particulier au Burundi, en RCA, en RDC et Soudan du Sud).
- g. soutenir le renforcement des capacités des femmes et des jeunes de la base pour améliorer leurs conditions socioéconomiques et leur permettre de mieux jouer le rôle de transformateurs des communautés et de la société, notamment par la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les femmes des pays Grands Lacs.
- h. approuver la participation des représentants des femmes cadres du Conseil consultatif aux mécanismes Régional de Suivi (MRS) pour rendre compte des questions relatives à la paix et à la sécurité des femmes dans la Région des Grands Lacs.

- i. plaider auprès du Mécanisme Régional de Suivi (MRS) et des Présidents de la CIRGL pour co-parrainer les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité (FPS) et convoquer une réunion des ministres du Genre avant 2019 pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'Action Régional et la participation politique des femmes dans la Région des Grands Lacs.
- j. Demander à la communauté internationale d'accroître la coordination entre les donateurs et d'encourager les partenaires internationaux à travailler en étroite collaboration avec le B/ESSG-GL et les organisations régionales/sous-régionales afin d'atteindre des objectifs communs pour l'agenda du FPS dans la région.

Dans la mise en œuvre du point (i) de ces recommandations, les Chefs d'État ont chargé le B/ESSG-GL et le Secrétariat Exécutif de la CIRGL de convoquer une réunion des ministres en charge du Genre.

3. OBJECTIFS DE LA RÉUNION DES MINISTRES DU GENRE

La Réunion de haut niveau des Ministres du Genre réunira les ministres du Genre de la Région des Grands Lacs afin d'examiner, d'approuver et de faire progresser les questions relatives au genre. Les objectifs spécifiques de cette réunion sont les suivants:

1. Discuter et approuver le Plan d'Action Régional sur la mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations Unies.
2. Amener les Etats à garantir la ratification du quota minimal de 30% de représentation des femmes par les gouvernements de la région des Grands Lacs.
3. Examiner la mise à jour des activités entreprises par le Centre régional de formation de la CIRGL (ICGLR-RTF) pour la prévention et la répression des violences sexuelles et Basées sur le Genre (et les tribunaux spéciaux).
4. Entamer le dialogue du gouvernement avec la société civile, les femmes et les jeunes

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la réunion de haut niveau des ministres du Genre de la Région des Grands Lacs sont les suivants:

- (i) Adoption du plan d'action régional pour la résolution 1325 (2000) ;
- (ii) Mise en œuvre du quota minimal de 30% de représentation des femmes dans tous les États membres de la Région des Grands Lacs ;
- (iii) Adoption de stratégies pour un soutien efficace du Centre régional de formation de la CIRGL-RTF dans sa quête pour sensibiliser et former les professionnels qui traitent des cas de VSBG ; et
- (iv) Adoption d'un cadre pouvant être utilisé pour faciliter et maintenir le dialogue entre le gouvernement et la société civile, les femmes et les jeunes.
- (v) Soutien consensuel et plaidoyer des Ministres du genre pour la revitalisation du Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les femmes, le genre et le maintien de la paix dans la Région des Grands Lacs (CRRD-GL) de Kinshasa

5. PARTICIPANTS

La réunion de haut niveau des ministres du Genre devrait réunir des ministres du Genre et des experts des pays signataires du pacte sur la CIRGL et de l'Accord-Cadre, ainsi que des garants (ONU, Union africaine, CIRGL et SADC), des membres du conseil consultatif de la plate-forme des femmes pour l'Accord-cadre, y compris l'Envoyé Spécial de l'UA sur FPS, les femmes du Panel des femmes médiatrices de l'UA, le Forum Régional des femmes de la CIRGL, des représentants des forums de la société civile et des parlementaires de la CIRGL ainsi que des représentants de la famille des Nations Unies (bureaux régionaux de ONUFEMMES, du FNUAP et du PNUD).

6. STRUCTURE ET LIEU DE LA REUNION

La réunion des ministres du Genre (du 23 novembre) sera précédée d'une réunion de deux jours des experts (21-22 novembre 2018) pour préparer la réunion des ministres.

L'ordre du jour détaillé des réunions des experts et des ministres est ci-joint.

La note logistique / administrative sera diffusée dans une communication séparée.

Les résultats clés et les documents approuvés seront transmis aux Chefs d'État et de Gouvernement de la région des Grands Lacs par le biais des mécanismes régionaux de Suivi et du sommet de la CIRGL.